

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-469

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119286-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
		N° 2026-469

Deuxième budget participatif métropolitain : Avenant de prolongation de la durée de la convention initiale concernant les projets du Carrelet et de la Tour d'eau - Décision - Autorisation

Monsieur Yohann GIACOMETTI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Partie 1- Rappel du contexte et projets lauréats

Bordeaux Métropole a déployé en 2024, pour la seconde fois, un budget participatif inédit en France à cette échelle territoriale, s'inscrivant dans le cadre de la stratégie métropolitaine du dialogue citoyen.

Pour cette seconde édition, le budget participatif métropolitain a contribué aux objectifs du programme d'adaptation à la chaleur, visant à adapter le territoire métropolitain aux nouvelles conditions climatiques et à améliorer la qualité de vie de ses habitants et usagers grâce à la mise en œuvre de solutions durables (cf n°2024-516 du 26 septembre 2024).

Pour cette seconde édition, les projets pouvaient avoir plusieurs finalités : mieux équiper en fraîcheur ; rendre plus accessibles et développer les lieux de fraîcheur de la métropole ; favoriser le lien social en période de forte chaleur ; favoriser la culture de la chaleur et de l'adaptation, etc.

A l'instar des modalités définies pour le 1er budget participatif métropolitain consacré à 1 millions d'arbres, les associations lauréates ont la maîtrise d'ouvrage de leur projet.

Après un appel à projets en octobre novembre 2024, puis un vote citoyen en février et mars 2025, 13 projets ont été désignés « lauréats » dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible, soit 1M€ (sans tenue d'attribution de la totalité de cette somme) (cf délibération n°2025-256 du 06 juin 2025)

Une convention a été établie avec chaque association lauréate afin de formaliser les conditions des modalités de règlement de subvention attribuée à chaque association ainsi que les modalités de mise en œuvre de chaque projet.

Elle a été signée le 26/06/2025 et adoptée lors du conseil du 06 juin 2025.

Partie 2- Etat de réalisation des projets

Lauréat	Projet	Descriptif	Livraison	Localisation
Garage moderne	La ruche qui rafraichit	Chapiteau rafraîchissant démontable et transportable	Avril 2026	Bordeaux
Germaine Veille	Au vert et au frais	Création et développement d'un espace de convivialité et de détente avec diverses installations : voiles d'ombrages,	Juin 2026	Cenon (Henri Sellier)

		bancs, bacs et palissades végétalisés, préau en bois, bancs, exposition photos, etc		
Heptagone	Coolcool le moucharabieh	Mobilier créant de la fraîcheur avec un muret en carreaux de terre cuite ornés de motifs hispanomauresques couplé à un système de climatisation low-tech.	Juin 2026	Bègles Terre Neuves
ADMAA	Siestes soul	Organisation de siestes musicales organisées dans des espaces publics ombragés, parfois délaissés ou peu connus du grand public	Mai à Septembre 2026	Talence, Taillan Médoc, Bordeaux, Lormont, Floirac, Eysines
Bruit du frigo	E'pop	Pergolas poétiques et ludiques	Mai 2026	Bordeaux (Pont Simone Veil)
Atelier bain des Douches	Auprès de mon arbre je vivais au frais	Installer de bancs autour des arbres pour profiter de l'ombre et du vent, avec scénographie	Mai et Juin 2026	Bègles (Site du Prés Lacoste) /Bordeaux (Place Fernand Buissons)
Ludosens	Secret des sources	Chasse aux trésors sur le thème des plantes et du rafraîchissement, pour faire connaître "la parcelle de Caudéran	Juin 2026	Bordeaux -Caudéran
Regenerations	Ombrière mobile	Ombrière mobile avec dispositif low tech de rafraîchissement	Mai 2026	Ambares et Lagrave
Les habitants du Haut Cenon	Les dimanches sous les platanes	Aménager en fraîcheur et développer des animations pour tous sur la place afin de créer convivial et adapté à la chaleur	Juillet 2026	Cenon (Place des martyrs de la résistance)
L'éphémère	Jardin l'éphémère	Développement et extension d'une friche urbaine avec une programmation d'évènements et différents aménagements : plantations, structures ombragées, etc.	Juillet et Aout 2026	Bègles
Pola	La tour d'eau	Haute structure en bois juste au bord de la Garonne avec une superposition de terrasses équipées de mobiliers et de hamacs. Elle disperse une vapeur d'eau fraîche	Début 2027	Bordeaux

Carrelet	Carrelet en Garonne	Construction et animation d'un carrelet public partagé afin d'offrir un lieu permettant aux publics « fragiles » d'échapper aux périodes de canicule en bénéficiant d'un refuge en milieu naturel	Printemps 2027	Bordeaux (dans le parc des Berges de la Garonne)
La chiffone Rit	Détente et des plantes	Création d'un ilot de fraîcheur dans le quartier Galin en aménageant une friche (plantation, voile d'ombrage, scène, etc.) et en proposant une programmation culturelle	Printemps 2027	Bordeaux (Bastide)

Parmi les 13 projets lauréats, 10 ont été réalisés ou sont en cours de réalisation à l'été 2026.
6 projets relèvent de la création de mobilier urbain ou d'une structure d'ombrage
3 projets permettent la création de lieux rafraichissants et/ou d'oasis urbaines
3 projets concernent le développement de lieux et d'animation.

Partie 3 - Prolongation du délai de réalisation de 2 projets

Conformément à la convention passée entre BM et les associations,
La durée de réalisation initiale de chaque projet a été fixée au plus tard le 30 novembre 2026 conformément à l'article 4.2 de la convention relatif au délai fixé pour fournir les justificatifs pour le paiement du solde de la subvention et à l'article 5.1 de la convention relatif aux engagements du bénéficiaire concernant la mise en œuvre et la réalisation du projet fixant ce délai avant fin novembre 2026
2 projets ont manifesté leur souhait de prolonger la durée de réalisation eu égard à des contraintes dans la mise en œuvre de leurs projets, elles sont exposées ci-dessous :

1- Le Carrelet

Le projet Carrelet en Garonne porté par L'association Amis du Carrelet 6570 de Bacalan qui vise à construire un carrelet dans le parc des berges de la Garonne à Bordeaux, soumet une demande de prolongation pour les deux motifs suivants :

- Délais de traitement de la demande de permis de construire
- Obtention des autorisations règlementaires et avis sur des contraintes techniques afin de protéger les milieux sensibles (faunes et flores) présents sur site.

Un premier avis émis par le service de la GEMAPI courant septembre 2025 avait permis de déterminer une phase de travaux recommandée entre l'automne 2026 et mars 2027 afin de respecter les milieux sensibles présents sur la zone.

En parallèle, l'instruction de la demande de permis de construire (déposée dès fin novembre) n'a pu être finalisée qu'en mai 2026, suivant la durée règlementaire de 6 mois d'instruction.

En ce sens, la phase de travaux autorisée- à la suite des récents avis des services de la Métropole (GEMAPI) et de l'expertise d'un écologue sur site- s'étend sur la période de fin septembre à octobre 2026 pour la pose des pieux et le début de la construction.

Le calendrier devra être ajusté en fonction des conditions météorologiques afin de préserver les milieux sensibles. Il peut être susceptible d'évoluer et de retarder la finalisation de la construction du carrelet estimée à 3 mois, reportant une finalisation globale au début d'année 2027.

2- La Tour d'eau

Le projet de la Tour d'eau porté par Pola qui vise à construire une tour avec un système de brumisation et d'ombrage sur le site de la fabrique Pola à Bordeaux fait l'objet d'une prolongation des délais usuels d'instruction du permis de construire. A ce titre, le calendrier global des chantiers doit être décalé et amène l'association à estimer une réalisation au printemps 2027.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'établir un avenant à la convention pour chacun de ces deux projets prolongeant d'une durée de 8 mois le délai de réalisation soit une échéance de réalisation fixé au 31 juillet 2027, conformément à la proposition d'avenant en annexe 1.

Cette prolongation de délai implique un report des crédits du solde de la subvention initialement prévus (30% du montant total) de ces projets en 2027 pour un montant total de 60 000 € (en investissement) conformément au détail des versements figurant en annexe 2.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'aboutissement de la réalisation de ces projets à la métropole rafraichissante est un objectif de la métropole

VU la délibération n° 2021-704 du 25 novembre 2021 approuvant la stratégie métropolitaine de dialogue citoyen

VU la délibération n°39743 du 7 juin 2024 approuvant le programme « métropole rafraichissante »

VU la délibération n°2024-516 du 26 septembre 2024 approuvant l'implication du dialogue citoyen dans la décision d'affectation d'une partie du budget de la collectivité territoriale

VU la délibération n°2025-256 du 06 juin 2025 la désignation des lauréats et le montant de l'attribution des subventions aux différentes associations autorisant la signature d'une convention pour la réalisation du projet concerné

VU les courriers de demande de prolongation des délais des trois associations Fabrique Pola et Les amis du carrelots 6570 conformément à l'article 5.1 de la convention

DECIDE

Article 1 : de prolonger pour une durée de 8 mois la durée de réalisation des conventions pour les trois associations présentées

Article 2 : d'approuver cette prolongation par la signature d'un avenant l'attribution des subventions aux différentes associations mentionnées dans le présent rapport.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer, avec chaque association lauréate, un avenant de prolongation à la convention initiale d'une durée de 8 mois pour la réalisation du projet concerné selon le modèle joint en annexe 1 à la présente délibération et conformément aux montants des aides mentionnées dans le rapport de présentation.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour :	104
Contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--